

Le lycée de la Communication Saint-Géraud est très attentif à ce que les élèves et étudiants, au-delà de l'obtention d'un diplôme, deviennent des femmes et hommes préparés aux réalités de l'emploi. C'est pourquoi, de nombreux professionnels sont impliqués dans ses formations, du bac- 3 au bac + 5, toutes axées sur les métiers d'art, du design et de la communication.

Grâce à la taxe d'apprentissage, nous pouvons financer l'évolution de notre enseignement. Elle nous permet, en effet, de participer à de nombreux investissements et projets tel que le financement de la modernisation et du développement des équipements pédagogiques, la création de salles informatiques, l'ouverture de nouveaux programmes...

Chaque année, les fonds perçus participent à atteindre cet objectif.

C'est pourquoi nous faisons aujourd'hui appel à vous ! Votre aide est toujours précieuse quel que soit le montant de votre taxe. Vous pourrez compter sur notre volonté de vous associer à la vie de notre établissement lors de différentes manifestations et de vous informer sur l'utilisation des fonds collectés.

Vous pourrez par ailleurs consulter notre site à l'adresse : www.lycee-stgeraud.com.

Nous vous remercions par avance de votre soutien.

VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

La collecte du solde interviendra en avril 2024 par le biais de la Déclaration Sociale Nominative (DSN). Ces sommes sont collectées par les URSSAF et Les MSA et seront ensuite reversées à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

C'est sur la plateforme SOLTéA mise à disposition par la CDC que vous pourrez affecter le solde de votre taxe d'apprentissage 2024 à notre établissement (0.09 % de la masse salariale brute).

- Vous vous connectez sur la plateforme SOLTéA à partir de fin mai 2024
- Vous affectez les fonds aux établissements de votre choix.
- Pour nous retrouver sur la plateforme :
 - Lycée de la Communication
 - Siret : 452 859 440 000 11
 - N°UAI : 0150047V

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter : 04 71 48 95 32